

ÉPIÎRE.

*lebre Inscription, qui acquiſſe
à la Monarchie Françoisſe
plus de deux mille lieues de
ces vaſtes Contrées, l'année
1535. le ſixième Juillet, qu'elle
parut pour la première fois
dans la Gaſpeſie, & peu de
jours après ſur les rivages
& les côtes du Fleuve
de Saint Laurent, en ces
termes : Franciſcus Primus,
Dei gratiâ, Rex Franco-
rum, regnat.*

*C'eſt ainſi, MADAME,
que toute la France eſt re-
devable à vôtre auguſte
Maison, de la conquête de
ce nouveau Monde, & que
par un effet ſingulier de la*
à iiij